

BULLETIN

MUNICIPAL

N°8



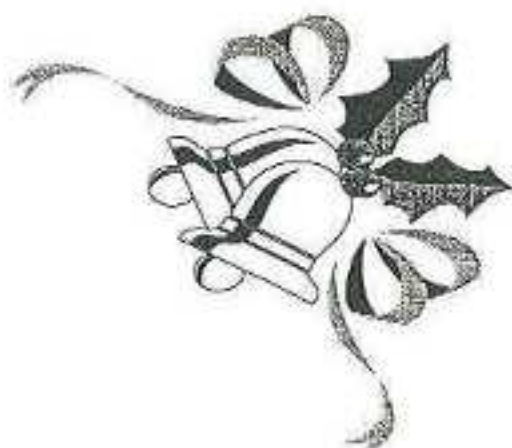
OMEY 96

JOYEUX NOEL

ET

MEILLEURS VOEUX

POUR 1997



- SOMMAIRE -

1. Editorial	P. 2
2. Les finances communales	P. 3
3. Les réalisations et projets municipaux	P. 6
4. Les écoles	P. 9
5. La vie associative	P. 18
6. Un regard sur le passé	P. 29
7. Nos joies et nos peines	P. 35
8. Informations diverses	P. 38



Ont collaboré au présent bulletin :

M. PERRAULT Jean, Mme AUBOURG Huguette, M. BRIGNOLI Jean-Paul, Mme DANNEQUIN Pascale, Mlle LAMBERT Lorraine, M. LEBONVALLET Gilbert.

Les personnes qui souhaitent faire partager leur passion et/ou participer à l'écriture d'article(s) seront les bienvenues.

- EDITORIAL -

Depuis 1972, la Commune d'Omey adhère à une structure intercommunale, le « SIVOM de MARSON », Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. Ce regroupement fonctionne et offre des compétences à la carte : travaux d'investissements et de fonctionnement de la voirie, transports scolaires, collecte des ordures ménagères, etc... depuis 25 ans bientôt pour les dix-huit communes du canton.

En cette fin d'année, le Conseil Municipal va devoir se prononcer pour ou contre une nouvelle structure de coopération intercommunale, la Communauté de Communes. Cette communauté rassemblerait les communes de la Vallée de la Marne, de Moncetz-Longevas à Omey. Sa fiscalité propre, sa forme juridique, ses compétences et son fonctionnement vous sont présentés dans ce bulletin.

Dans notre canton, deux communautés de communes existent déjà : la Communauté du Mont de Noix sur la Vallée de la Moivre, qui siège à Marson, et la Communauté des Sources de la Vesle qui siège à Courtisols. Seule la commune de Sarry adhère à un regroupement différent et plus ancien, le District de Châlons-en-Champagne.

L'année 1996 se termine. Aussi, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes et vous présente à tous, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, les meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 1997.

le Maire,

J. PERRAULT

LES FINANCES COMMUNALES

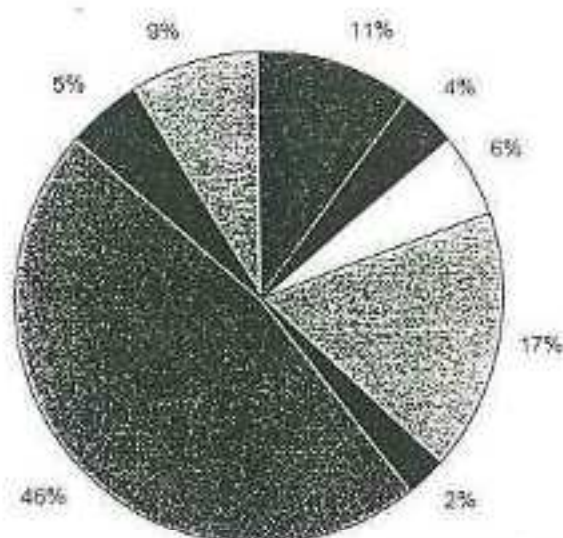
*

Chiffres des budgets primitif et supplémentaire qui ont été adoptés en réunion de Conseil les 29 mars et 8 novembre 1996.

Section de fonctionnement.

a) Les dépenses.

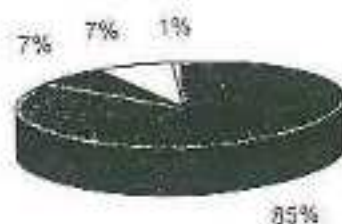
Dépenses	Montant	%
1. Frais de personnel	333 200	10,59
2. Frais de gestion générale	117 000	3,71
3. Participations aide sociale	173 519	5,51
4. Entretien, trav. voiries, bât., élect.	538 777	17,12
5. Denrées, fournitures (combust prod. entr.)	76 000	2,41
6. Prélèvement dépenses investiss.	1 485 454	47,25
7. Subventions, alloc. (dt 130 000 budg. Eau)	163 200	5,03
8. Charges communales	270 200	8,58
Total des dépenses	3 147 350	100



- 1. Frais de personnel
- 2. Frais de gestion générale
- 3. Participations aide sociale
- 4. Entretien, trav. voiries, bât., élect.
- 5. Denrées, fournitures (combust prod. entr.)
- 6. Prélèvement dépenses investiss.
- 7. Subventions, alloc. (dt 130 000 budg. Eau)
- 8. Charges communales

b) Les recettes

Recettes	Montant	%
1. Report exercice antérieur, contrib. dir., taxe prof.	2 677 649	85,08
2. Dotations de l'Etat	208 850	6,67
3. Recouvrements, subventions	233 260	7,41
4. Impôts directs & indirects	26 591	0,84
Total des recettes	3 147 350	100



- 1. Report exercice antérieur, contributions directes et taxe professionnelle
- 2. Dotations de l'Etat
- 3. Recouvrements, subventions
- 4. Impôts directs & indirects



Section d'investissements :Dépenses :

Report exercice 1995 :	465 040
Acquisitions de biens :	202 200
Travaux de bâtiments - Génie civil, extension et aménagement de la Mairie :	922 515
Remboursements emprunts SIVOM :	57 334
Dépenses imprévues :	<u>50 000</u>
	1 697 089

Recettes :

Prélèvements sur recettes de fonctionnement :	1 485 454
Fonds et remboursement de TVA :	187 435
Subventions d'équipement - Dons - Legs :	8 200
D.G.E. (dotation globale de l'Equipement)	<u>16 000</u>
	1 697 089

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Année 1996 :

	Taux	Base	Produits	Ecart
Taxe d'habitation TH	5,04	770 000	38 808	+ 6,53 %
Foncier bâti FB	3,82	5 611 000	214 340	- 1,56 %
Foncier non bâti FNB	11,92	73 600	8 773	- 0,08 %
Taxe professionnelle TP	4,33	16 209 690	701 880	+ 19,72 %

RAPPEL DES TAUX ANTERIEURS

	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989
TH	4,99	4,90	4,80	4,71	4,53	4,58	4,45
Moyen. Départ.	15,57	15,41	15,27	15,16	14,62	14,33	14,59
FB	3,77	3,70	3,63	3,56	3,42	3,46	3,36
Moyen. Départ.	20,21	19,97	19,79	19,52	18,88	18,52	18,76
FNB	11,81	11,59	11,37	11,15	10,71	10,83	10,52
Moyen. Départ.	18,24	18,12	18,01	17,88	17,46	17,09	17,59
TP	4,29	4,21	4,13	4,05	3,89	3,94	3,83
Moyen. Nationale	14,06	13,96	13,71	13,41	13,05	12,74	12,98

Détail des subventions :

- * Centre Culturel Laïque
- * U.D.S.P.M. (Oeuvres des Pupilles)
- * A.C.P.A.C. - Protection des animaux
- * Anciens Combattants de Marson
- * F.N.A.C.A.
- * Association Française de Sclérose en plaque
- * AS Myopathes
- * A.D.M.R.
- * Comité Education Santé
- * Ecole de Musique Inter-communale Marnaise (St-Germain-la-Ville)
- * Foyer Jean Moulin
- * Familles des Fusillés
- * Croix-Rouge française
- * Déportés d'Auschwitz
- * Jeunesse au Plein Air
- * Musée de la Résistance
- * Prévention Routière
- * Pupilles Ecole Publique
- * Anciens Combattants Omev-Pogny
- * Pompiers d'Omev
- * Secours Populaire français
- * Amis de nos Eglises
- * Comité d'Alexis Danan
- * Restos du Coeur
- * Attributions futures

soit un total de : 20 000 F

Liste des Emprunts :

1981 - 1996 : Aménagement des maternelles	SIVOM Marson	23 586,71
1984 - 1999 : Bât. com. Local Incendie	SIVOM Marson	36 932,37
1986 - 2006 : Bât. com. Eglise	SIVOM Marson	147 908,80
1990 - 2005 : Extension salle des fêtes	SIVOM Marson	228 709,91

		437 137,79

$$\text{Ratio} \quad \frac{\text{Endettement}}{\text{Recettes 95}} = 0,257 / \text{an}$$

REALISATIONS ET PROJETS MUNICIPAUX

. Embellissement de la commune.

Après avoir rendu la Mairie plus conviviale par son agrandissement et plus fonctionnelle, nous avons voulu apporter une amélioration des espaces verts de la commune en embellissant les entrées du CD 60 par des espaces rocailles et plantations.



Nous avons procédé de la même façon côté parking de l'Impasse Colonel Fabien et parking de la rue G. Brassens. Tout ceci vient compléter le fleurissement commencé en 1991 à travers le village. Vivons mieux !

. Centre Culturel Laïque :

La cuisine s'est fait une nouvelle toilette : carrelage des murs et peinture et carrelage des murs de l'entrée principale améliorant ainsi le nettoyage et la propreté des lieux.

. Logements des Enseignants :

L'un des deux logements est devenu libre suite au départ de Mme BOURDEAU. Le Conseil a décidé de le louer. Des travaux ont été nécessaires pour le rendre plus habitable avec remise aux normes (aération, électricité). Il n'a pu être repris par Madame IDIER.

. Equipement en matériels communaux.

La Commune a voulu améliorer les conditions de travail de nos employés municipaux attachés aux différents travaux : écoles, espaces verts, etc...

Elle a donc fait l'acquisition de matériels ainsi que d'un tracteur avec benne portée afin de mieux répondre à la demande.



. Toiture de l'église et de la sacristie.



La réfection de la toiture s'imposait. Comme chacun d'entre nous a pu le constater, les grands travaux de remise en état de ce bâtiment communal font suite à la réfection du clocher et au remplacement du coq en 1986 (inauguration le 26.10.1986).

. Colombarium.

Nous avons eu quelques problèmes avec les pierres de base ; elles se piquetaient avec le temps. Malgré les réticences du constructeur, la remise en état a été effectuée et le contentieux est soldé.



DETAIL DES DEPENSES : travaux réalisés en cours d'année.INVESTISSEMENTS :

Aménagement de la Mairie : volets roulants, placard de rangement :	14 195
Embellissement des entrées de la Commune sur CD 60	42 048
Equipement matériels communaux et service incendie	62 697
Amélioration cuisine et entrée du C.C.L.	26 036
Eclairage rue de l'église	2 738
Illuminations de fin d'année (Noël et Jour de l'An) (amélioration)	9 813
Aménagement vestiaires terrain foot-ball (autour Colombarium)	11 968
Colombarium	13 873
Remboursement d'emprunts	57 334
Toiture de l'église et sacristie (avec supplément)	191 878
Travaux d'électricité et sonorisation église	4 993
Logement des enseignants (un seul, travaux en cours)	30 000

ENTRETIENS.

Travaux Impasse Oradour
 Travaux Impasse Colonel Fabien
 Travaux CD 60
 Goudronnage Impasse Colonel Fabien

PROJETS.

- Effacement réseaux Rue Pierre Semard
- Effacement réseaux Rue de l'Eglise
- Effacement réseaux Ruelle de l'Eglise
- Effacement réseaux CD 60.
- Pression eau du Haut Village - Mise en place d'un surpresseur (rues Jean-Jaurès, Langevin, Impasses Oradour et Colonel Fabien). Le prix du m3 d'eau sera augmenté de 0,50 F (prix actuel : 3,80 F).

LES ECOLES

I. L'ECOLE MATERNELLE D'OMEY.

A l'école maternelle d'Omey, depuis la rentrée de Septembre, 31 élèves sont pris en charge, d'une part, par Madame BONTEMPELLI, Directrice, qui enseigne en petite section, et d'autre part par Madame IDIER, en grande section. Mademoiselle FAUL assure cette année encore sa fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.



Madame IDIER, à qui nous souhaitons la bienvenue, remplace Madame BOURDEAU partie en Afrique.

Départ de
Madame BOURDEAU
(Gabon)



Les élèves sont répartis ainsi :

- . Petite section : 13 élèves dont 2 d'Omey
- . Grande section : 18 élèves.

Il a été question, en juin, de fermer une classe de maternelle. L'Inspection Académique a repoussé cette fermeture pour une année ; mais si les effectifs ne remontent pas, il est probable que la suppression de poste soit décidée pour la rentrée 1997.

II. L'ECOLE PRIMAIRE DE POGNY.

Nouveauté de cette rentrée scolaire : l'école de Pogny accueille des élèves de Faux-Vésigneul. Leur école ayant fermé faute d'élèves assez nombreux, les parents ont souhaité faire venir leurs enfants à Pogny. Ces huit élèves viennent gonfler les

effectifs déséquilibrés par des mouvements de population à Pogny et permettent d'échapper à une fermeture de classe.

Trois enseignants se partagent les 65 élèves de la façon suivante :

- la classe de CP : 15 élèves)
- la classe de CE1 : 9 élèves) Institutrice : Mme THIEBLEMONT
- la classe de CE 2 : 13 élèves)
- la classe de CM1 : 7 élèves) Institutrice : Mme LECLERC.
- la classe de CM1 : 8 élèves)
- la classe de CM 2 : 13 élèves) Instituteur et Directeur : M. LECLERC.

Bilan des effectifs :

Effectifs	1994-1995	1995-1996	1996-1997
. Maternelle Omev	10	5	3*
. Maternelle Pogny	36	35	28
. Primaire Omev	24	21	21**
- Primaire Pogny	42	38	36
- Primaire Faux			8
	<u>112</u>	<u>99</u>	<u>96</u>

* 2 enfants d'Omev et 1 de La Chaussée-s-Marne

** 18 enfants d'Omev, 2 de Saint-Germain et 1 de La Chaussée.

III - LE CYCLE SECONDAIRE.

Cette rentrée aura une importance particulière pour les élèves qui entrent en 6ème. Séverine CHARLIER, Jonathan De SOUZA-BRITO et Emilie GAY se sont vite acclimatés au grand nombre d'élèves, au rythme de travail, à avoir un professeur par discipline, à une nouvelle vie scolaire. Sept élèves de Pogny ont également fait leur rentrée en 6ème.

A l'occasion de la cérémonie du 14 Juillet, Monsieur BRIGNOLI Jean-Paul, Maire-adjoint, leur a remis un dictionnaire et leur a souhaité de réussir au collège.



Les quelque 29 élèves de collège et de lycée se répartissent ainsi dans les divers établissements de la région :

- Collège Jean Moulin à Saint-Memmie : 15 élèves
- Collège Jacques Prévert : 1 élève
- Collège Notre-Dame Perrier à Châlons-en-Champagne : 1 élève
- Collège Saint-Etienne : 1 élève
- Lycée d'Enseignement Général et Technique Oehmichen : 4 élèves
- Lycée Technique et Professionnel Saint-Vincent de Paul : 2 élèves
- Lycée Jean Talon : 2 élèves
- CFA de Saint-Pouanges (Aube) : 1 élève
- Ecole d'Agriculture à Aube : 1 élève
- Lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier : 1 élève

IV - LE CYCLE SUPERIEUR.

Actuellement le baccalauréat ne suffit souvent plus pour trouver du travail et nos jeunes continuent leurs études soit en sections post-bac en Lycée, soit à l'Université.

- Lycée François Ier à Vitry-le-François : 2 élèves
 - Faculté de Droit : 1 étudiante
 - Faculté de Sciences Economiques : 1 étudiante
 - Faculté des Lettres (section Histoire) : 1 étudiante.
 - Faculté des Lettres (Section Espagnol) : 1 étudiante.
- D.P.



Les Activités des Ecoles.

L'enseignement traditionnel s'agrémente régulièrement d'opérations, d'animations du milieu scolaire. Qu'elles soient à l'initiative des enseignants ou d'organismes culturels ou pédagogiques, elles sont souvent possibles grâce à l'aide des municipalités, des bénévoles et des parents d'élèves. Que chacun en soit remercié.

I - LES ACTIVITES à L'ECOLE MATERNELLE.

Le 13 janvier, l'école d'Omev a organisé un loto. Une animation réussie, puisqu'elle a permis de rassembler bon nombre de personnes et de « renflouer » les caisses de la coopérative scolaire.





Le 2 février, les petits étaient de sortie au Parc des Expositions à Châlons afin de découvrir 200 animaux de basse-cour. La campagne n'est plus ce qu'elle était !



Le samedi 16 mars au matin, des personnages fantastiques : petits lutins géométriques et colorés, gnomes arborant des chapeaux originaux, ont parcouru les rues du village. Cette joyeuse cavalcade défilait pour fêter la Mi-Carême et faire ses adieux à l'Hiver.

Le 26 mars, la troupe des 4 Saisons proposait un spectacle de marionnettes « Mariska » auquel ont assisté également les élèves du CP de Pogny.

Durant ce même mois de mars, c'est à La Chaussée-sur-Marne, à la Ferme Gourmande, que sont allés les enfants. Ils ont pu observer la naissance des chevreaux et, comme il se doit, goûter au fromage de chèvre !



Le projet de sécurité routière est reconduit cette année encore avec un parcours peint au sol, sur lequel les petits évolueront à bicyclette et trottinette.

Le 21 juin, c'était la kermesse !

Elle a regroupé les deux écoles et donc simplifié la tâche à quelques parents. A la salle des fêtes, sketches, chants théâtre et danses se sont succédés et tous les élèves, des plus petits aux plus grands, ont pu s'exprimer sur scène.



Ensuite, dans la cour de l'école, différents stands attendaient enfants et parents : chamboule-tout, pêche, jeu de la ficelle, jeu du panier garni, buvette, tombola, etc... Les bénéfices de la kermesse sont reversés par moitié dans les caisses des coopératives de chaque école.

Le 27 juin, sortie au port de Giffaumont et ballade en petit train autour du Lac du Der. Les bateaux, les mouettes, un avant-goût du bord de mer !

Le lendemain, 28 juin, c'est de nouveau à La Chaussée que se sont rendu les enfants, mais cette fois c'était pour voir les poneys, les approcher et pourquoi pas les monter ?



Le 26 novembre, spectacle des « 3 Chardons » sur le thème de « Boubam le tam-tam » a été présenté également aux CP.

Le spectacle de « NOEL » du 20 décembre est offert aux enfants par les deux communes.



II. A L'ECOLE PRIMAIRE.

En Janvier et en Mars, les élèves de CM ont participé à une animation sur la météorologie. Ils se sont familiarisés avec le vocabulaire nébuleux et les instruments savants pour prévoir le temps. S'ils furent tous très intéressés, ils n'en ont pas moins regardé d'un nouvel oeil cette bonne vieille grenouille dans son bocai !



Le défilé de la Mi-Carême le 16 mars après-midi, a rassemblé les enfants déguisés encadrant le chariot du Dragon. Epuisé d'avoir arpenté les rues du village, le monstre gentil a terminé ses jours dans les flammes d'un grand feu de joie.



Un parcours éducatif en bordure de Marne.

Après un sérieux débroussaillage avec l'aide des employés communaux, les enfants ont nettoyé le terrain et des arbres ont été plantés ou transplantés, puis entretenus et arrosés et, finalement, étiquetés. Ce petit bord de Marne devient Arborétum. L'an prochain, le projet sera reconduit pour renouveler certains plants et entretenir cet espace-nature si cher aux enfants qui s'y sont consacrés.



Le 18 juin, un appel au rassemblement était lancé autour du Bus-Science arrêté sur la place du village de Pogny. Ouvert aux scolaires le matin, et au public l'après-midi, les émules d'Edison, Ampère et autres découvreurs ont assisté à des expériences menées par deux animateurs qui leur ont expliqué divers phénomènes physiques et électriques.

La péniche de l'ORCA (Office Régional de Champagne-Ardenne) « le Diable Bleu », sillonne tous les ans les canaux pour accoster dans les villages, et présenter aux scolaires un thème. Cette année, les Pirates étaient à l'ordre du jour - quoi de plus naturel sur un bateau - ? Alors déguisés en moussaillons et autres Capitaine Crochet, les enfants ont visité les différentes expositions : salle du trésor, musée du capitaine, salon des découvertes etc... avec comme seul droit d'entrée un dessin de pirate.



Par une chaude journée de juin, tous les élèves sont partis en bus visiter le parc animalier de Saint-Vrain, en région parisienne. Le bus évolue parmi les animaux en semi-liberté et certains petits singes aiment particulièrement les glissades sur les pare-brises pour la plus grande joie des enfants. C'est fourbus, mais heureux, qu'ils nous sont revenus émerveillés d'avoir pu approcher des animaux sauvages et exotiques. D.P.



REGROUPEMENT DE COMMUNES ET REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Devant les difficultés que connaissent toutes les communes pour maintenir leurs effectifs et conserver leurs écoles, les regroupements pédagogiques concentrés pourraient être une solution. Cette formule a déjà été adoptée à Marson, à Ay, à Vertus, etc... Le Ministère de l'Education en est l'instigateur, mais la décision reste celle des communes bien que nécessité fasse loi.

En ce qui nous concerne, **des projets sont à l'étude**. De nombreuses réunions des représentants des communes de Moncetz, Chepy, Saint-Germain, Vésigneul, Pogny et Omev ont eu lieu afin d'établir les besoins et les modalités de ce regroupement.

Il s'agit de créer un équipement correspondant aux besoins scolaires et éducatifs actuels :

- des locaux suffisants et fonctionnels
- des équipements (informatique, bibliothèque-centre documentaire)
- offrir des services aux familles (cantine, voire garderie)
- réduire les temps de transport
- créer des structures susceptibles d'attirer et de maintenir la population scolaire sur place.

Ce projet regrouperait 4 classes de maternelle et 5 classes de primaire.

Le prix de revient estimatif de ce projet s'élèverait à 14 515 300 F Hors taxe.

Ne sont pas encore déterminés :

. **L'emplacement de ce groupe scolaire :** il nécessite un terrain de 7 500 m² pour la partie « école » et 2000 m² pour le gymnase. Actuellement, 4 communes sur les six concernées possèderaient suffisamment de terrain pour recevoir ce projet.

. **La formule à adopter pour constituer la coopération intercommunale :** quelle que soit sa forme, la coopération intercommunale permet de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Cette coopération intercommunale est dotée d'un budget, administrée par un comité composé de délégués des conseils municipaux, un président et un bureau. Les communes lui transfèrent des compétences qu'il exerce de plein droit, de manière exclusive en leurs lieu et place.

Deux formules sont possibles :

1. La communauté de communes.

Elle doit réunir au moins trois communes pour réaliser certains projets et exercer au moins deux compétences obligatoires : d'aménagement de l'espace et d'action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. De plus, elle doit exercer une compétence optionnelle parmi :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- construction d'équipements culturels, sportifs et d'équipements scolaires.

Les communautés de communes lèvent les quatre taxes auprès des contribuables de l'ensemble des communes du regroupement et perçoivent de l'Etat une dotation globale de fonctionnement.

Elles peuvent percevoir, sur décision du conseil de communauté :

- en complément, une taxe professionnelle de zone, sur une zone d'activité communautaire,
- en substitution des quatre taxes, la taxe professionnelle d'agglomération.

Elles ont donc une fiscalité propre.

2. Le syndicat de communes.

Conçu pour gérer des « oeuvres ou services d'intérêt intercommunal », le syndicat intercommunal a un champ très vaste.

Il n'a pas de ressources propres, son budget est alimenté par les contributions des communes membres (calculées selon des modalités librement décidées par elles lors de l'adoption des statuts). Nous en connaissons déjà une forme avec le SIVOM - syndicat de communes à vocation multiple - qui peut être « à la carte ».

Cette formule apporte une souplesse de fonctionnement sans compromettre l'unité de l'établissement ni sa cohérence.

En conclusion, le projet de regroupement pédagogique reste à l'état de « projet » puisqu'il existe un désaccord entre les communes sur les choix à adopter. **Le regroupement pédagogique ne peut exister que si, au préalable, il y a constitution de communauté de communes ou de syndicat de communes.** De plus, un nouveau projet de loi visant à redistribuer de manière différente la taxe professionnelle, remet en question les ressources de certaines communes.

Au vu des informations mises à notre disposition à ce jour, et compte tenu de la politique fiscale municipale actuelle, il semble peu intéressant pour la commune d'Omev d'adhérer à une communauté de communes.

Nous ne pourrions éviter le regroupement pédagogique, mais dans la mesure du possible, nous voudrions conserver aux habitants quelques avantages de vivre à Omev. D.P.

LA VIE ASSOCIATIVE

FOOT-BALL.

L'entente Pogny-Omey-La Chaussée-sur-Marne, dans sa deuxième année, a pu maintenir ses effectifs saison 95-96 et évoluer dans les championnats ci-après :



L'Entente Pogny-Omey-La Chaussée-s-Marne (P.O.C.) :

- sous couvert du CCL Omey avec une équipe en UFOLEP.
 - . championnat Minimes-Cadets à 11 jouant sur le terrain d'Omey dont 2 jeunes d'Omey : Jessy AESCHBACH et Emmanuel CHAOMLEFFEL.
- sous couvert du CSO (Club Sportif d'Omya) avec 3 équipes :
 - . en UFOLEP : Débutants jouant sur le terrain de La Chaussée-s-Marne dont 2 jeunes d'Omey : Jenny AESCHBACH et Elié RAULT.
 - . en 3 F : Pupilles ou Benjamins à 7 jouant sur le terrain de La Chaussée-s-Marne dont 1 jeune d'Omey : Jonathan De SOUZA
 - . en 3 F : Minimes à 11 jouant sur le terrain de Pogny dont 2 jeunes d'Omey : Cédric CHARLIER et Cyrille DURAND
- sous couvert de l'US La Chaussée-Marne avec une équipe :
 - . en 3 F : Poussins à 7 jouant sur le terrain de La Chaussée-Marne dont 1 jeune d'Omey : Clément RAULT.

. Résultats et Palmarès :

- Débutants (en UFOLEP)

- Championnat : 2ème sur 6
- Plateau : 1er sur 7
- Cross de St Rémy-en-Bouzemont : classement par équipe : 3ème avec 65 points.



- Poussins à 7 (en 3 F)

- Championnat Promotion Marne : 1er de leur poule.

- Pupilles ou Benjamins à 7 (en 3 F)

- Championnat Honneur Marne : 3ème de leur poule
- Tournoi en salle à Pogny : 8 équipes. L'équipe A termina 4ème & l'équipe B 5ème.

- Minimes à 11 (en 3 F)

- Championnat Honneur Marne : 8ème de leur poule
- Tournoi en salle à Pogny : 8 équipes : l'équipe **A** termina 2ème, l'équipe **B** 3ème

- Minimes Cadets à 11 (en UFOLEP)

- Championnat : 3ème sur 9
- Tournoi UFOLEP à Vitry-en-Perthois : 3ème sur 7 en Challenge
- Cross à Saint-Rémy-en-Bouzemont : classement par équipe : 5ème avec 107 points.

Très satisfaisantes les performances de nos jeunes sportifs et très encourageant pour ceux qui les encadrent.

Les manifestations à venir :

- le prochain **Cross UFOLEP** du secteur de Vitry-le-François aura lieu à Faux-Vésigneul le **Samedi 18 janvier 1997**, date à retenir pour tous. Préparez vos pointes....

- le **Tournoi de foot-ball en salle** aura lieu les **1er et 2 février 1997** à Pogny (salle des Fêtes Omnisport) :

- Samedi 1er février : Débutants et Poussins de 14 h à 19 h
- Dimanche 2 février : Benjamins et moins de 13 ans de 9 h à 18 h 30.

Le **1er Juin**, devait être organisé le tournoi annuel de foot à Omev. Celui-ci a dû être abandonné, faute de participants. Il n'y a plus cet engouement du ballon rond (il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de manifestations organisées un peu partout et c'est une question de chance de pouvoir réussir l'organisation d'un tournoi). Ou bien il faut un tournoi dans le style de celui de La Chaussée sur deux journées : l'une pour les jeunes et l'autre pour les grands du ballon. Dans ce cas, c'est l'enthousiasme. Nous n'avons pas cette envergure (encadrement et foot-balleurs). Nous avons moins bien réussi que l'année passée ; les clubs sont peut-être saturés des nombreuses manifestations et peuvent en faire leur choix.

Dans une autre circonstance plus calme que sur les terrains, le **20 Janvier**, autour de tables garnies de galettes des Rois, les joueurs accompagnés de leurs parents, des responsables, des organisateurs et de leurs invités, se sont retrouvés à la salle des Fêtes dans la joie de fêter les Rois et de lever la coupe de l'amitié.

Par contre, la prochaine saison, nous aurons une autre formule de convivialité de nos jeunes (car tous les joueurs n'étaient pas tous présents pour cette réunion générale), cette fête se fera très probablement à la suite d'un match. A suivre...

La saison 1996-1997 est déjà bien lancée de l'entente Pogny-Omev-La Chaussée/Marne en engageant 6 équipes, mais a dû se rapprocher de Courtisols et de Saint-Etienne -au-Temple afin de compléter les équipes dans les deux sens.

L'entente P.O.C. ne suffisait pas, de même pour Courtisols et Saint-Etienne. Nous nous trouvons devant une baisse des effectifs.

L'engagement est le suivant :
1° - Entente P.O.C.

- 1 équipe en moins de 13 ans à 11 en 3 F
- 1 équipe en moins de 15 ans à 11 en 3 F
- 1 équipe en Minimes-Cadets à 7 en UFOLEP.



2° - C.S. OMYA :

- 1 équipe en Débutants en UFOLEP
- 1 équipe en Poussins à 7 en 3 F
- 1 équipe en Benjamins à 7 en 3 F

Matches à Omev sur le terrain Municipal - coup d'envoi à 15 h.

ALLER

RETOUR

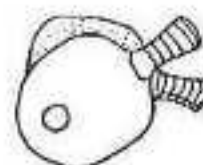
- 12.10.96 contre FCB Bignicourt/Saulx
- 19.10.96 contre RC Loisy-sur-Marne
- 07.12.96 contre AS Baye Fromentières
Montmort Lucy.

- 08.02.97 contre AS Bassu
- 22.03.97 contre AASC Moncetz l'Abbaye
- 26.04.97 contre CRLO Orconte

En plus, nous aurons un ou deux matches de Coupe selon les tirages. Ils seront annoncés par voie d'affichage à la salle des Fêtes et par le journal local. G.L.

TENNIS DE TABLE.

Nous avons trois tables pour les adeptes. Pour le moment, il y a relâche. Nous souhaitons une reprise de cette activité même en amicale pour conserver le coup de raquette et la forme. Avis aux amateurs. G.L.



CONCOURS DE BELOTE.

En ce 24 février, il y avait à la salle des Fêtes une affluence particulière. Il s'agissait en effet du concours de belote organisé à l'initiative du Club des Loisirs. Ce concours doté de lots intéressants a connu une participation encore plus importante que l'an dernier, puisque 40 équipes s'étaient présentées pour disputer 6 parties de 12 donnes.

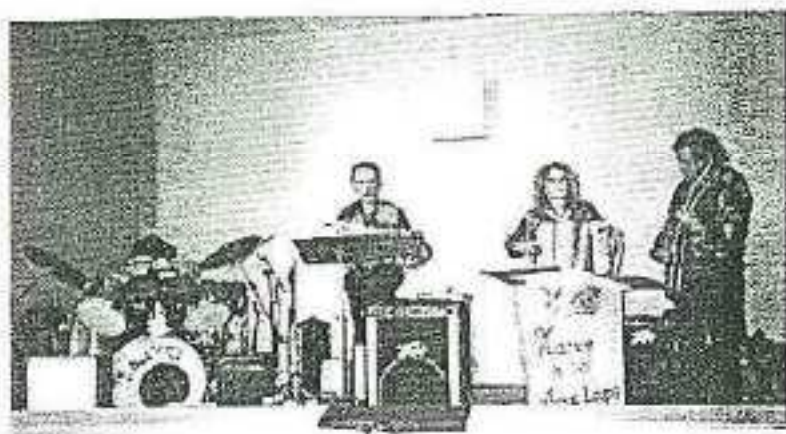
La bonne humeur était de circonstance dans la salle du CCL où jeunes et moins jeunes purent se détendre, se rencontrer autour du bar, tout en dégustant gaufres et sandwiches. G.L.

Classement :
 1er ex aequo :
TANDART Jean-Claude
 a gagné 1 paire de skis
BRIGNOLI Michel a gagné
 1 sac desport et deux raquettes de tennis.



THE DANSANT DU 24 MARS.

La section Foot-Ball de l'entente Pogny-Omey-La Chaussée-sur-Marne a organisé un Thé Dansant le 24 Mars dernier remplaçant ainsi le bal traditionnel du foot. Malgré les soixante entrées, l'ambiance était chaleureuse, et pour une première tentative, ce fut une réussite. Les acharnés du bal de salon ont été enthousiasmés de cette initiative en milieu rural et nous ont recommandé de remettre cela l'année prochaine. Les organisateurs sont tout à fait prêts à un autre Thé Dansant. C'est une occasion à ne pas manquer. G.L.



JOURNEE DU CYCLISME.

Cette vingt-et-unième édition a bien failli ne pas être organisée. Mais avec une poignée de volontaires tenaces, cette journée a pu être maintenue dans le programme de nos festivités et de nos animations de village.

Cette ténacité nous a apporté beaucoup d'enseignements. Malgré le temps maussade, cette journée organisée par le CCL, la Commune et la Pédale châlonnaise, fut un succès par la présence et par le support des publicitaires.

Véritable engouement des tout jeunes du village qui ont participé à différentes courses le matin et très récompensés ; l'après-midi, clôture par une course toutes catégories de 72 km, sur un circuit Omev-La Chaussée-Omev, avec un soleil qui a bien voulu se montrer. Les passionnés de la « petite reine » étaient venus nombreux sur le circuit pour les applaudir. Belle récompense pour la ténacité des volontaires !!!
G.L.



Bravo à nos jeunes sportifs

RALLYE TOURISTIQUE

Les années passent et ne se ressemblent pas. Le succès n'était pas au rendez-vous en cette journée du 19 mai. Il faut dire que la semaine qui a précédé n'était pas encourageante pour notre rallye. Nous avons 17 inscriptions, mais seulement 14 équipages sont partis braver le temps : pluie battante surtout le matin ; l'après-midi, le gros pull-over était utile malgré quelques éclaircies au tirer du sac au bord des étangs d'Omev. Le thème portait en partie sur l'aviation avec un hommage à Henri GUILLAUMET en passant par Bouy.

La bonne humeur se faisait sentir à la remise des prix et M. et Mme DUGOIS de La Chaussée ont été heureux de recevoir la coupe. Prochain rendez-vous l'année prochaine. G.L.

FETE PATRONALE des 21 & 22 septembre 1996

La Municipalité et le C.C.L. s'étaient donné comme objectifs d'offrir un orchestre musette aux habitants pour la matinée prolongée ainsi qu'un spectacle sur la place le Dimanche. Puis de distribuer à chaque enfant du village fréquentant l'école maternelle et l'école primaire, un bon de dix francs de confiserie et quatre places de manège le Lundi.

Le but fixé a été atteint et toute cette activité a pu se dérouler grâce à l'engagement d'une équipe de bénévoles trop peu nombreuse qui s'est dépensée sans compter pour le succès de cette manifestation. J.P.B.

Bravo les Jeunes



Place René Fray vers 16 h



Bilan de la fête patronale

Dépenses

Publicité Journal	1 218,06 F
Animation Musiciens	5 000,00 F
Collation animateurs	171,90 F
Vigiles (samedi)	1 500,00 F
Danses « Sarry 1900 »	2 300,00 F
Rafraichissements danseurs	160,00 F
Facture Drouin	2 836,95 F
Facture Champagne	11 460,00 F
Droits d'auteur SACEM	722,08 F
" SPRE	88,18 F
Bons de confiserie (30x10 F)	300,00 F
Petit manège (5 F x 68)	340,00 F
Autos-scooters (5 F x 60)	300,00 F
Total dépenses	26 397,17 F

Recettes

Entrées du Samedi :	4 088,00 F
Buvette (2 jours)	24 418,55 F

Total recettes	28 506,55 F
Excédent :	2 109,38 F

Fleurs « jeunesse » : 2 300 F versés au CCL compte « Jeunes ».

SOIREE « CHOUICROUTE » du 9 novembre.

Comme les participants de l'an dernier en redemandaient, cette soirée a tenu toutes ses promesses avec animation pour quatre-vingts personnes qui se sont retrouvées à la salle des fêtes dans une ambiance de grande fête. Cette dernière s'est terminée très tard ou de bonne heure (4 h 30).

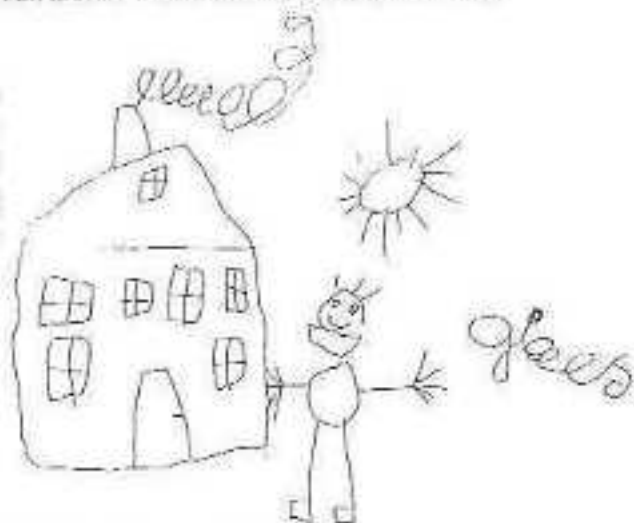
La chouicroute était préparée par « Chez Maryse » et a été très appréciée, avec, en prime une soirée dansante pour tous animée par « SYSTEM'DANSE ». A l'année prochaine... G.L.



11 Novembre 1996.

Malgré les bourrasques de pluie, une poignée de concitoyens, les sapeurs-pompiers, les représentants des Anciennes Combattants, et des élus municipaux, se sont rendus au Monument aux Morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France ou victime de la barbarie nazie. Un beau soleil a chassé les nuages pour s'imposer, le temps de l'appel et de la « Marseillaise ». Puis tout ce petit monde fut invité à se rafraîchir. Il fut très réconfortant de voir des enfants accompagner leurs parents.

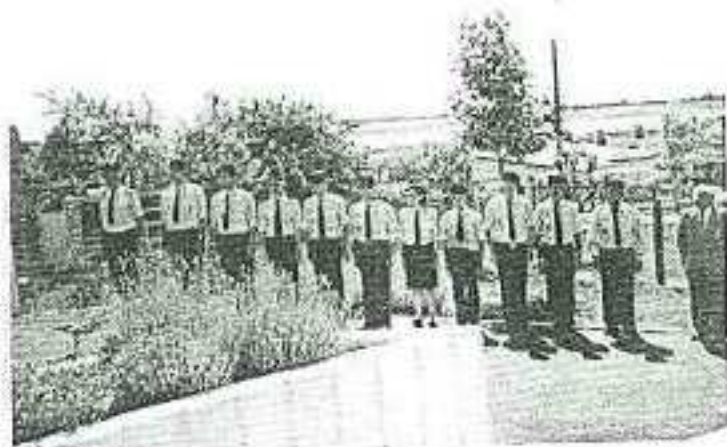
Si le chant n'était pas sur toutes les lèvres, cette manifestation a permis à l'un de nos petits amis - Gilles, 5 ans - de s'exprimer par le dessin. A la manière de Toulouse Lautrec qui lui, dessinait sur les coins de table, mais dans les cabarets, il nous a - sur la nappe de papier - présenté sa nouvelle maison. Quel talent ! L.L.



INFO 118

A compter du 29 avril, Emmanuel CHAOMLEFFEL et Michel CONROY ont rejoint les onze soldats du feu de notre corps de première intervention.

Bienvenue à ces deux volontaires qui perpétuent l'émulation nécessaire à la pérennité du C.P.I.



Cérémonie du 14 juillet

Actualités :

Le **18** est le numéro de téléphone réflexe d'appel d'urgence pour joindre les sapeurs-pompiers partout en France. Pour notre localité, c'est un téléphoniste du Centre de Traitement de l'Alerte de Châlons-en-Champagne qui vous répond. Donc soyez précis pour indiquer le lieu où les secours devront se diriger. La nouvelle numérotation du 18 octobre à 23 h n'a rien changé pour le « 18 », mais bientôt ce numéro passera à trois chiffres - **ce sera le 112** - pour uniformiser l'appel des secours dans toute la communauté européenne.

Deux lois, attendues par tous les sapeurs-pompiers de France, ont été votées le 3 mai dernier par le Gouvernement et le Parlement. Elles constituent à la fois un véritable soutien au développement du volontariat et à la structure de base qui faisait défaut à l'organisation des services d'incendie et de secours.

Achats 1996.

Pour la sécurité de nos concitoyens et aussi de nos volontaires, la Municipalité a accepté l'achat :

- d'équipements vestimentaires en tenues dites de « Ville » et de « Feu » pour la somme de 6 095 F,
- de sept paires de bottes à 399 F la paire,
- d'une tenue supplémentaire pour l'attaque des insectes venimeux à 502 F et
- d'une lance modèle « sapeurs-pompiers de Paris » à 2 500 F.

Départ.

L'adjudant Michel CHARLIER, Chef de Corps de 1973 à 1987, et son épouse, s'apprêtent à quitter notre village pour poursuivre leur retraite en Dordogne. Nous tenons à saluer ici les heures de dévouement passées pour la communauté et nous souhaitons les compter souvent parmi nous dans les festivités de l'Amicale.

Détente.

Le 26 mai dernier, à cinq heures, un autocar affrété par l'Amicale des sapeurs-pompiers transporta trente-neuf personnes du village vers l'Alsace et le Haut-Koenigsbourg. Visite gastronomique et dégustation ont ravi tous les soldats du feu, leurs épouses et leurs invités. Nos volontaires, même en voyage, pouvaient être sollicités car ils ont assisté - impuissants - à un accident de la circulation dû à l'alcool au volant qui, heureusement, n'occasionna que des dégâts matériels.



Vue du Haut Koenigsbourg



Volerie des aigles

Mais pas de chance pour le temps ! Une rencontre habitants-Amicale des sapeurs-pompiers a, de nouveau, été fixée pour un barbecue le 31 Août. Il s'est déroulé dans la salle des fêtes « chauffée ». L'ambiance décontractée de mise dans ce genre de rendez-vous a pâti du manque de degrés au thermomètre (seulement 13° ce jour-là).

Conseils de sécurité.

La maison, un vrai nid, et pourtant on y recense chaque année quatre millions d'accidents de la vie courante dont trois millions nécessitent des soins médicaux et

cinq-cent mille entraînent une hospitalisation de plus d'une journée. Chaque année, on y enregistre 18 000 décès et 600 concernent des enfants.

Apprenons à les éviter, lieux, dangers :

. **Cuisine** : les allumettes, couteaux, produits d'entretien, la porte du four, la chaise haute, le tuyau de gaz (poreux - vérifier les dates),



. **Salle de bain** : les médicaments, la table à langer, la baignoire, le rasoir, les ciseaux, le sèche-cheveux, les produits de beauté,...



. **Chambre-salon** : les prises de courant, plantes vertes (peuvent être toxiques), la fenêtre, le balcon, la terrasse, la table basse (coins de meuble), les cacahuètes...



D'autres endroits cachent des dangers à la maison : l'escalier, la cave, le garage, le grenier, la cour, le jardin, la piscine, les animaux domestiques pas toujours « tendres » et à hauteur d'enfant. J.P.B.

Mobilisons-nous contre ces risques ! En cas d'urgence, les numéros réflexes sont :

. SAMU	15
. Gendarmerie	17
. Pompiers	18
. Centre anti-poison	03 26 86 26 86



BLOC-NOTES



Manifestations prévues en 1997

. Bal des Jeunes	Date à définir
. Thé dansant foot	16 Février 1997
. Concours de belote	2 Mars 1997
. Course cycliste	1er Mai 1997
. Rallye automobile	1er Juin 1997
. Fête patronale	27 et 28 Septembre 1997
. Soirée couscous	8 Novembre 1997



REGARDS SUR LE PASSE.



Réglementation des sonneries.

Article 1er : Les sonneries sont autorisées dans la commune d'Omey. Elles se divisent en deux catégories : les sonneries religieuses et les sonneries civiles.

Art. 2.- Sont autorisées des sonneries pour les cérémonies religieuses suivantes : messes, baptêmes, mariages, enterrements, décès, fête des morts.

Art. 3.- Pour l'annonce des 4 cérémonies de l'article 2, soit messes, baptêmes, mariages, enterrements, la cloche sera sonnée par deux reprises d'une durée maxima de deux minutes chacune et séparée par un intervalle de 15 minutes environ. Quelques coups de cloche, très courts, pourront en outre indiquer le commencement de la cérémonie. Une seule sonnerie très brève est autorisée au cours du service religieux pour en indiquer une phase importante, ou pour en marquer la fin.

Art. 4.- Les sonneries annonçant les décès sont réglementées comme suit :

a) deux sonneries d'une durée maxima de 5 minutes chacune le jour même du décès, l'une aussitôt que la famille du défunt aura avisé le sonneur, l'autre le soir avant le coucher du soleil,

b) deux sonneries de même durée que les précédentes le jour de l'enterrement, l'une peu après le lever du soleil et l'autre au moment de la levée du corps.

En outre, si les obsèques comprennent une messe, celle-ci pourra être accompagnée des sonneries autorisées à l'article 3, pour les messes en général.

Aucune autre sonnerie, notamment pendant les jours qui séparent celui d'un décès de celui des obsèques, n'est autorisé en ce qui concerne l'annonce de ce décès.

Art. 5.- La sonnerie traditionnelle des morts qui se fait le jour de la Toussaint ne pourra excéder une durée totale d'une demi-heure et ne devra pas se prolonger au-delà d'un quart d'heure après le coucher du soleil.

Art. 6.- Sauf l'exception prévue à l'article 5, ci-dessus, les sonneries concernant l'exercice public du culte ne pourront en aucun cas être faites, ni avant le lever, ni après le coucher du soleil.

Art. 7.- Les sonneries civiles comprennent :

a) la sonnerie journalière annonçant 11 heures, elle devra ne pas dépasser une durée de deux minutes.

b) les sonneries annonçant les fêtes civiles, notamment la fête nationale du 14 Juillet et la fête de la commune d'Omey, seront faites la veille de ces fêtes pendant 10 minutes environ, et avant le coucher du soleil.

c) le tocsin signalant aux habitants de la commune une calamité publique, et qui ne peut être réglementée.

Art. 8.- Les sonneries qui font l'objet de l'article 3 sont exécutées par les soins du curé ou de toute personne par lui déléguée à ce soin, et qui est responsable des infractions au présent règlement.

Art. 9.- Les autres sonneries, celles qui font l'objet des articles 2, 5, 7, sont faites par la personne que le Conseil Municipal désignera à cet effet.

Ce règlement ne comporte pas de date.



Séance du Conseil Municipal du 26 Août 1894 :

Souscription de la commune au monument du Président CARNOT érigé à Châlons.

A l'occasion de cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose au Conseil que la ville de Châlons a décidé qu'une statue serait érigée à Châlons en souvenir du voyage de Monsieur le Président CARNOT. Cette statue rappellera la noble vie et le dévouement de celui qu'une si triste fin a enlevé à l'affection de tous les Français. Il propose au Conseil Municipal de s'associer à cette souscription et de voter la somme de 10 F qui sera prise sur le chapitre 46 du budget (fêtes publiques) et versée à M. le Trésorier de la souscription.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote la somme de 10 F pour cette souscription et autorise M. le Maire à la mandater ainsi qu'il l'a été dit ci-dessus.

Fait et délibéré jour, mois et an ci-dessus.

Charles LEBLANT - E. PONSARD - M. VALLET - E. VIART - J. COMMENY - A. DEBEURY.

Séance extraordinaire du 29 Novembre 1896 :

Demande de création de 2 ponts sur la route Pogny-Vitry-la-Ville.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le 29 Novembre à midi, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur PONSARD, Maire, et en vertu de la convocation faite le vingt-cinq Novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Etaient présents : MM. PONSARD Edouard, LEBLANT Charles, BAILLY Elie, DEBEURY Alphonse, COMMENY Jules, VALLET Emile et VIART Edmond.

Absents : MM. ARTILLON Henri, MONTEL Ernest, DEBEURY Isidore, régulièrement excusés.

Le Conseil a élu comme secrétaire M. VALLET Emile.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les dernières inondations de la Marne ont démontré une fois de plus, la nécessité d'améliorer le passage à travers la vallée de la Marne par le chemin n° 54 de Vitry-la-Ville à Pogny. En son état actuel, cette chaussée présente des parties profondes qu'il est très dangereux de franchir en voiture pendant les débordements. Si l'établissement d'une chaussée complètement insubmersible paraît difficile pour le moment, peut-être serait-il possible de rendre le chemin plus praticable en construisant deux ponts aux endroits les plus profonds sur le territoire de Vitry-la-Ville, et en laissant le chemin submersible par 25 ou 30 cm d'eau sur le reste du parcours, ce qui n'interromperait jamais les communications.

Pour arriver à cette solution, le Conseil Municipal d'Omey prie Monsieur le Préfet de faire étudier cette proposition par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, afin de connaître quelle serait la dépense occasionnée par ces travaux qui pourraient, si la possibilité en était démontrée, être exécutés en 1898 ou 1899.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Et ont signé les membres présents.

La présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie.

A. DEBEURY - E. BAILLY - E. VIART - M. VALLET - E. PONSARD - C. LEBLANT - J. COMMENY

Séance du 9 Septembre 1902.

Demande d'indemnité à M. PLUSS-STAUFER pour réfection des chemins vicinaux entre Omey et les Mothées.

L'an mil neuf cent deux, le 9 Septembre à 4 heures du soir, le Conseil Municipal d'Omey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. VIART Edmond, Maire, en vertu de la convocation faite le 6 Septembre.

Etaient présents : MM. VIART, PONSARD, DEBEURY, VALLET, COMMENY, CHICANOT, VARLET, OUDIN.

Absent : M. BAILLY.

Le Conseil a élu pour secrétaire, M. VALLET Emile, qui a accepté ces fonctions.

Le Conseil à l'unanimité et d'après la proposition de M. l'agent VOYER, propose de demander une subvention industrielle de (montant non précisé) par an, à Monsieur PLUSS-STAUFER, fabricant de mastic à Omey, pour les dégâts causés par les chariots, de ses chevaux, sur les chemins vicinaux d'Omey aux Mothées, et à Monsieur PARIGOT, fabricant de blanc à La Chaussée, sur la traversée du territoire d'Omey.

Séance de Février 1903.

Don de M. PLUSS-STAUFER pour l'entretien des chemins vicinaux.

L'an 1903, le huit Février, à deux heures de l'après-midi, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. VIART Edmond, Maire, en vertu de la convocation faite le cinq février.

Etaient présents : MM. 1° - VIART, 2° - COMMENY, 3° - VARLET, 4° - DEBEURY, 5° - OUDIN, 6° - CHICANOT, 7° - VALLET, 8° - OUDIN.

Absent : néant.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. VALLET Emile qui a accepté ces fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention industrielle de 300 F pour l'année 1902, offerte par M. PLUSS-STAUFER, fabricant de minéraux et mastic, pour dégradations extraordinaires occasionnées par son exploitation sur le chemin vicinal d'Omey à Francheville n° 2.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus :

A. DEBEURY, OUDIN, COMMENY, CHICANOT, BAILLY, VIART, VARLET, VALLET

Session d'Août 1909 :

Achat d'une pompe à incendie.

L'an mil neuf cent neuf, le cinq Août à 7 heures ½ du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Omey, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VIART Edmond, maire, sur convocation faite le 2 Août 1909.

Etaient présents : MM. VIART Edmond, OUDIN Auguste, PETIT Léon, COMMENY Jules, DEBEURY Auguste, MONTEL Paul, CHICANOT Eugène.

Absents : MM. VALLET Emile, BASTIEN Charles, RUDLOF Ernest, excusés.

M. MONTEL, désigné comme secrétaire, accepte ces fonctions.

La séance est ouverte. M. le Président donne lecture de l'article 3 du 8 Décembre 1883, et invite l'assemblée à nommer deux délégués pour viser la liste électorale consulaire.

Le Conseil, vu l'article précité, préside à un vote secret qui donne les résultats suivants :

. 1er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 9

Ont obtenu :

Léon PETIT	4
Eugène CHICANOT	3
Charles BASTIEN	2

En conséquence, MM. PETIT & CHICANOT sont nommés pour la révision de la liste électorale consulaire.

M. le Président fait part aux membres du Conseil Municipal, de l'avantage que la commune retirerait de l'achat d'une pompe à incendie, et aussi les services que la possession d'une dite pompe permettrait aux habitants de notre commune de rendre aux communes voisines.

Le Conseil, après délibération, se range à l'avis de son Président, et en conséquence, vote l'achat d'une pompe à incendie aspirante et foulante n° 2, pour et un crédit de 1 010,30 F, différence entre le prix de la pompe : 1635,30 F et 625 F (indemnité offerte par la Caisse Départementale des Incendies).

Devls de la pompe à incendie :

Une pompe à incendie n° 2, foulante à deux corps de 110 mm de diamètre, avec guides pour conduire les pistons, ses clés de montage et de démontage et ses courroies pour amarrer les boyaux.

- Ladite pompe bien peinte avec inscription du nom de la commune :	655,00 F
- Son chariot à deux roues avec essieu tourné, et à coffres pour transporter la pompe et quatre hommes, ledit chariot monté sous ressorts type Marne :	295,00 F
- Un porte-hache fixé aux flancs du chariot :	5,25 F
- Une lance en cuivre et deux orifices :	21,00 F
- 24 mètres de boyaux de 45 mm de diamètre en crin fort de boeuf de première qualité avec rivures en cuivre, à 9 F le mètre :	216,00 F
- 3 raccords au pas-de-vis de la Marne montés aux boyaux à 7,35 F l'un :	22,05 F
- 1 manchon en cuir pour réparation provisoire des boyaux	3,15 F
- 2 levoirs en frêne et deux tamis en osier	12,60 F
Total de la pompe :	1 230,05 F

Aspiration de la pompe

Un système d'aspiration en cuivre fondu d'une même pièce, avec la culasse de la pompe portant une tubulure à pas-de-vis monté à boulons, pour aspiration dans la bêche, ou au moyen de tuyau d'aspiration	73,00 F
6 mètres de tuyau d'aspiration de 60 mm de diamètre, en double cuir et feuille de caoutchouc	128,50 F
1 raccord au pas de vis	12,50 F
1 pompe aspirante et un chapeau couvert	13,50 F

Accessoires

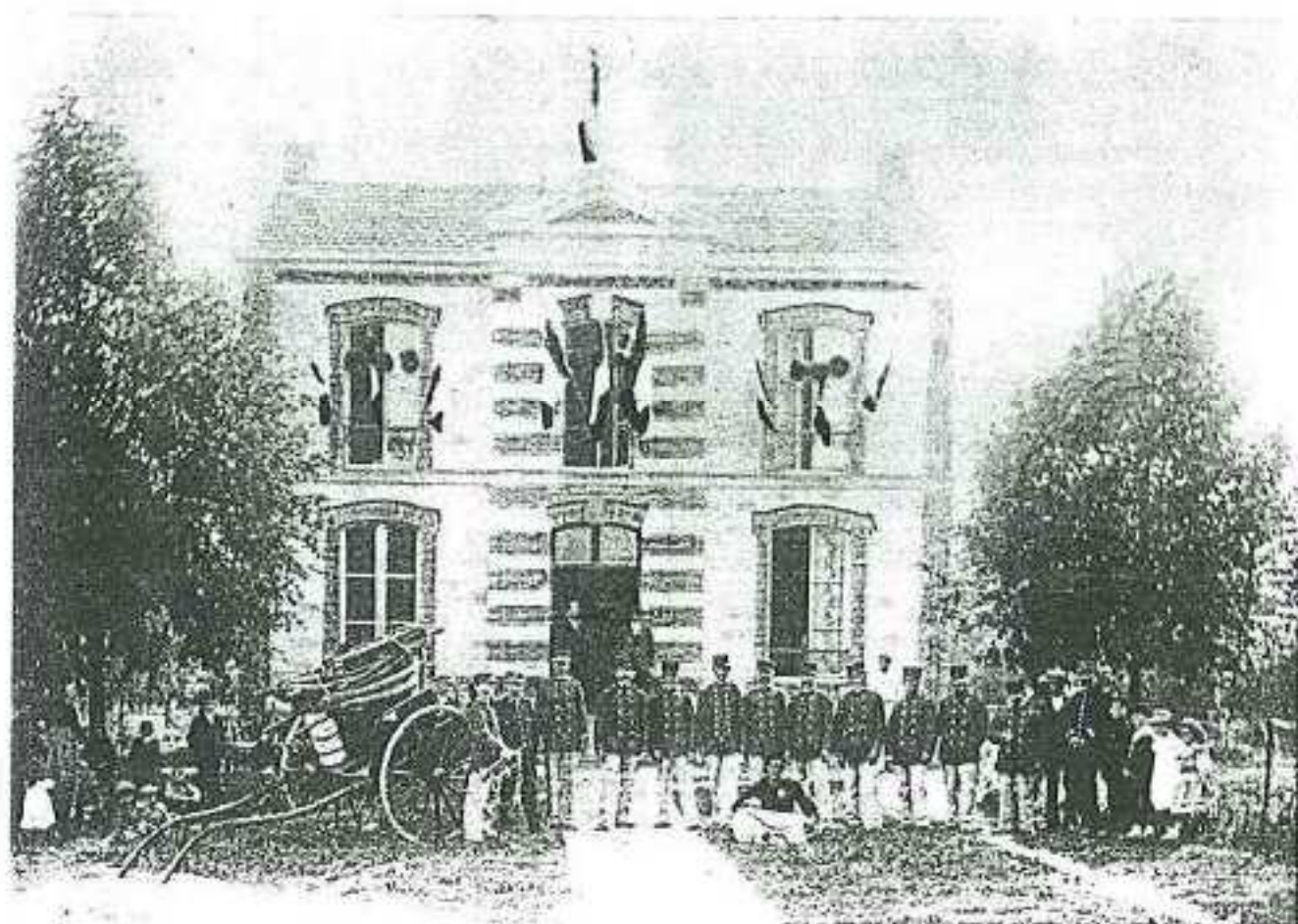
- 60 seaux en toile à voile de 12 litres chacun, premier choix à 2,05 F l'un	123,00 F
- 2 sacs en toile à voile avec fond et poignée, pour 15 seaux à 2,05 F l'un	4,10 F
- 1 vase en treillis	gratuit

- 2 garnitures de petites courroies à 2,10 F l'une	4,20 F
- 1 hache à pic et à tranchant	9,45 F
- 1 lanterne type Marne et son support	11,00 F
- 1 couverture en treillis marquée pour couvrir la pompe	10,00 F
- 1 torche - 25 rivets et leurs paillettes - 2 boulons en bronze	
une théorie du sapeur-pompier	gratis
Total	1 635,30 F

En outre, le Conseil Municipal prend l'engagement de faire entretenir la pompe, le matériel et les accessoires en bon état, par abonnement pendant 6 ans à la Caisse Départementale des Incendies.

Fait et délibéré à Omev, les jour, an et mois que susdits.

BASTIEN, COMMENY, DEBEURY, OUDIN, VIART, MONTEL, PETIT.
H.A.



Première pompe à incendie d'Omev et les sapeurs en grande tenue

NOS JOIES ET NOS PEINES



NAISSANCES :

. 9 MARS 1996 : MARIE POMMIER

MARIAGES :

. 15 JUIN 1996 : VIOLAINE MILLE & STEPHANE HEYDEL

TRANSCRIPTIONS DE DECES ET INHUMATIONS :

21 JANVIER 1996 : MONSIEUR DELISSE ANDRE

27 MARS 1996 : MONSIEUR DELICHERE LÉON

NOUVEAUX ARRIVANTS :

. FAMILLE GARNEAUX THIERRY, 11, RUE LANGERVIN

. FAMILLE INSS/KOQUERT, 5, RUE G. BRASSENS

. M. DIJOL MICHEL, 7, CD 60.

. Mlle LEFEBVRE STEPHANIE, CD 60

. M. DEVERGNE, CD 60

DEPARTS :

. MME ACERBIS GILBERTE

. M. ET MME CHARLIER MICHEL

. Mlle COLLARD EDITH

. FAMILLE BOURDEAU

. MME LANGEVIN

. M. MALVY GUY

DES DROITS ! MAIS AUSSI DES DEVOIRS... CHRONIQUE. QUELQUES NOTIONS DE CIVISME...

DECHETS - RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES.

L'augmentation des déchets est très sensible, que ce soit en ordures ménagères ou en « monstres ».



Le ramassage des ordures ménagères est toujours fixé au **MERCREDI** matin (sauf si ce jour est férié). Il est toujours demandé de déposer les sacs (bien fermés) et de sortir les poubelles la veille au soir (et seulement la veille).

Il est désespérant ... de constater que des esprits chagrins persistent à déposer leurs ordures ménagères dans la benne.

Sachant que le ramassage des ordures ménagères coûte 170 F par habitant et par an, auquel vient s'ajouter le prix de l'enlèvement et de la location de la benne, c'est-à-dire 2 000 F par vidange, **DEVRA-T-ON** en arriver à instaurer une taxe locale d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaîtrait alors sur la feuille des impôts locaux ??? Peut-être....

NOS COMPAGNONS à 4 PATTES...ouah, ouah !

Hélas encore
beaucoup trop de
déjections dans certaines
rues !!!



RAMONAGE DE VOTRE CHEMINEE.



Il est conseillé de ramoner une fois l'an toutes les cheminées. Tout conduit de fumée doit être nettoyé régulièrement pour enlever les dépôts de suie. Ceux-ci réduisent en effet le tirage mais sont aussi très dangereux car ils peuvent s'enflammer à tout moment et provoquer un feu de cheminée.

L'appel à un ramoneur n'est pas obligatoire. Contrairement à ce que voudraient faire croire certaines compagnies d'assurance, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat de ramonage pour être indemnisé en cas d'incendie. Ceci pour la bonne raison qu'une cheminée ramonnée ne peut pas prendre feu, mais qu'elle le peut si l'on brûle du bois ou un combustible qui « encrasse » rapidement après un ramonage « certifié ».

Pour faire ce nettoyage, il n'y a que les moyens mécaniques qui sont vraiment efficaces : les produits de ramonage à jeter dans le feu agit sur la suie déposée à la sortie du foyer mais n'ont aucune action sur celle déposée dans le conduit.

Il est préférable d'utiliser un système de ramonage composé de cannes flexibles qui se fixent bout à bout et d'un hérisson adapté à la taille et à la nature du conduit (carré, rectangulaire, rond, en terre cuite, en inox, ...).

Cette méthode permet de ramoner sans monter sur le toit, puisqu'il suffit de faire monter le hérisson jusqu'à la sortie du conduit en assemblant les cannes au fur et à mesure que le hérisson monte, puis en les retirant une à une quand vous le faites redescendre. A chaque fois, faites quelques allers et retours pour gratter les parois.

TAPAGE NOCTURNE

Le bruit est une source essentielle de conflits en matière de troubles de voisinage. Excessif, il est passible de sanctions civiles ou pénales.

Le tapage nocturne se définit comme une gêne des habitants d'un quartier, causée par une ou plusieurs personnes entre 22 heures et 7 heures du matin. Ces bruits se manifestent le plus souvent par des cris, des attroupements, des bruits de moteur poussés ou non à fond. Mais des bruits diurnes peuvent également troubler la tranquillité des habitants (exemple : aboiement continu de chiens, ...)

VOTRE BON DROIT A LA CAMPAGNE.

Si je veux ajouter quelques arbres à mon jardin : ce sont les articles 671 et suivants du code civil qui énoncent les dispositions en matière de plantation. En l'absence d'usages locaux reconnus ou de règlements particuliers (à vérifier auprès de la mairie), il faut respecter une distance de 2 mètres de la ligne séparative pour les espèces susceptibles de s'élever à plus de 2 mètres de hauteur, et une distance réduite à 0,50 m pour les sujets pouvant être maintenus en deçà de 2 mètres de hauteur.

Est-il possible de planter des rosiers ou de la vigne vierge au pied du mur de clôture de mon jardin ? Il n'y a pas de règles de distance à respecter pour planter en « espalier » le long d'un mur, c'est-à-dire pour adosser les plantations au mur, à condition que la tête des arbres ou les arbustes ne dépassent pas la crête de ce mur (votre voisin pouvant alors vous obliger à « couper ce qui dépasse »). Si le mur est mitoyen, chacun des propriétaires peut appuyer ses plantations sur le mur, mais si le mur est privatif, seul son propriétaire pourra l'utiliser.

A qui appartiennent les fruits pendants des branches au-dessus de la clôture d'un jardin ? Tant que les fruits sont sur l'arbre et même si les branches dépassent chez le voisin, ils appartiennent toujours au propriétaire de l'arbre. Ce n'est que lorsque les fruits seront tombés naturellement à terre (pas question de les gauler) que le voisin peut les ramasser et les déguster. En pratique, un arrangement amiable sera le bienvenu, qui permettra au propriétaire de venir cueillir les fruits, en échange d'une part de sa récolte. Le droit d'égale ne permet pas plus de couper les branches qui dépassent. L.L.

INFORMATIONS DIVERSES

LA COLLECTE DES VERRES.

L'ARERS, Association Régionale pour l'Enseignement et la Recherche Scientifique et Technologique en Champagne-Ardenne, collecte les verres dans les villes et les villages depuis 1974. Les conteneurs de couleur verte nous sont désormais familiers et reçoivent bouteilles et bocaux qu'autrefois nous mettions à la poubelle.



Le but de cette Association est l'économie d'énergie, la protection de l'environnement, la lutte contre le gaspillage, mais surtout l'aide à la recherche sur le cancer.

Mettre ses verres dans le conteneur c'est par un même geste associer une aide civique à une aide humanitaire

26 départements adhèrent à cette Association et ont permis en 1995 de récolter 2 025 499 F d'aide au financement des programmes de travaux de différents centres de recherche sur le cancer.

En 1994 : 133 599 tonnes de verres récupérés, soit une aide à la recherche de 1 776 900 F.

En 1995 : 144 906 tonnes de verres récupérés, soit une aide à la recherche de 1 900 000 F.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation des sommes reversées et contribuer à faire avancer la recherche en nous débarrassant de nos verres inutiles.

Quelques chiffres :

Communes	Nombre d'habitants	Tonnage verre	Ratio/kg/an
Omev	304	8,200	26,973
Châlons	48 423	943,800	19,490
Pogny	718	23,300	32,451
Vitry-le-Fçois	17 033	247,200	14,513
Département	519 452	12 678,040	25,391

La part d'aide de la Marne a été de 165 873 F en 1995. Souhaitons que cette large contribution à la recherche soit davantage dûe à un sens prononcé du civisme plutôt qu'à un penchant pour les spiritueux. D.P.

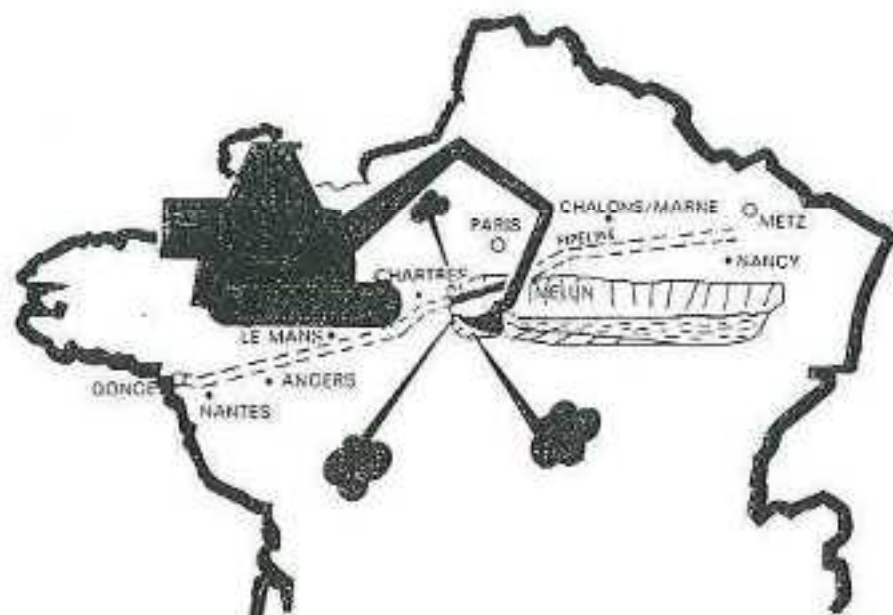
Y AVEZ-VOUS PENSE ?

Vous devez effectuer des travaux en sous-sol sur le territoire communal : une autorisation est nécessaire. Renseignez-vous en Mairie car des zones sont réglementées et des risques d'explosions, d'incendie, d'asphyxie et de pollution sont réels.



Un oléoduc installé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par les Américains et qui chemine de Saint-Nazaire (Donges) à Metz, traverse notre territoire. Il véhicule des hydrocarbures à 80 bars de pression dans un tube de 30 cm de diamètre enfoui à 0,80 m.

Ce pipeline est exploité et surveillé par la Société TRAPIL.



LE PERCEMENT DE LA CONDUITE

entraînant de graves conséquences
pour vous et l'environnement est, en effet,

TOUJOURS POSSIBLE

SURVEILLANCE



REPERAGE

La présence du pipeline est signalée par des bornes et balises qu'il est interdit de déplacer.

Les plans précis ont été diffusés aux services publics. Ils peuvent être consultés dans les mairies.

Par des survols, des rondes au sol, des prises de débit (450 m³/h environ) et des surveillances de pression entre chaque station régulièrement installée sur son parcours (la plus proche se trouve sur la RN 77), les agents de la Société exploitante veillent à l'intérêt stratégique de cet oléoduc.

De même un gazoduc alimentant des centres EDF et GDF des PME et PMI traverse en sous-sol la commune. Provenant en majeure partie de Russie, il alimente OMYA SA et, depuis 1991, la Société de déshydratation près de Francheville. Ce tube de 10 à 15 cm de diamètre transporte le gaz sous 68 bars de pression à un mètre sous le sol.

Un autre danger réside ! En l'air celui-ci, c'est une ligne à haute tension entre 250 et 300 Kvolts avec un pylône en assise sur le territoire. J.P.B.

SURPRISE...

Surprise en effet dans les foyers, le 11 mai dernier vers 18 h 30 à Omev. Un tintement particulier a retenti. La sonnerie appelait à une messe dominicale de secteur. L'office avait été annoncé par des feuillets disponibles chez Gérard BROUTIN, notre épicier-cafetier et dans le véhicule « Au Délice du Moulin » notre boulanger.

L'abbé BAUCHET, dans son homélie, a remercié à cette occasion tous ceux qui concourent à entretenir l'église que nos ancêtres nous ont confiée. J.P.B.

ENVIRONNEMENT.

Promenons-nous dans les bois, la la la la la !!!

Le deux Juillet dernier, des élus de soixante-et-onze communes du châlonnais furent conduits en bus par la Commission Environnement du Syndicat Mixte pour une visite dans les villages et sur les sites protégés de la région : Bois de la Bardolle, Bois de Cheniers, les grandes cultures, les marais et la vallée de la Marne à Athis. Des écologues et environnementalistes éminents menèrent cet après-midi de vulgarisation très intéressante.



La raréfaction des milieux naturels constitue une menace sérieuse et un risque irréversible pour le maintien des espèces naturelles : ainsi toute préservation de sites est un atout pour notre région et notre cadre de vie.

Séquence découverte de quelques organismes et sigles utilisés par ces spécialistes :

- **D.I.R.E.N.** : j'ai dit « DIREN » c'est qui ? c'est quoi ? Dépendant du Ministère de l'environnement les Directions Régionales de l'ENvironnement exercent - une par région - les attributions relevant du ministre chargé de l'environnement. Elles sont mises à la disposition de plusieurs ministères : Agriculture, Equipement, Transports, Culture. Quatre pôles articulent leurs missions :

- Connaître l'environnement,
- Réussir la planification (par la prise en compte de l'environnement),
- Veiller au respect des lois et règlements,
- Promouvoir un partenariat actif (en contribuant à informer, à sensibiliser et à former les décideurs et le grand public).

Poursuivons ce vocabulaire afin de connaître davantage le patrimoine naturel.

RAMSAR (Convention de...) Convention internationale ratifiée par la France en 1986 et qui dresse pour chaque Etat la liste des zones humides les plus importantes notamment pour l'avifaune migratoire. En Champagne-Ardenne : zone de RAMSAR des étangs et réservoirs de Champagne humide (23 500 ha) ; c'est la plus grande zone RAMSAR de France.

Un outil national : l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (**Z.N.I.E.F.F.**) lancé en 1982. Son but : identifier, localiser et décrire les parties du territoire dont le patrimoine biologique est remarquable. Deux types de ZNIEFF existent et ce sont 551 ZNIEFF de type I (avec 67 900 ha) et 55 ZNIEFF de type II (303 900 ha) pour la Champagne-Ardenne.

Les réserves naturelles (215 ha en C.A.), les réserves biologiques domaniales et forestières (253 ha en C.A.), les réserves de chasse, de faune sauvage et de pêche (5 651 ha en C.A.) sont des outils de protection réglementaire.

Quelques chiffres concernant les bois publics ou privés en C.A. : surface boisée totale : 760 000 ha dont 191 000 ha de forêt domaniale, 181 000 ha d'autres forêts appartenant aux collectivités locales et 388 000 ha de forêts privées.

Vous avez des problèmes d'ordre forestier ? N'hésitez pas à consulter le Centre Régional de la Propriété Forestière (**C.R.P.F.**) de Champagne-Ardenne dont le siège est à Châlons-en-Champagne.

Cet établissement public à caractère administratif conseille tous propriétaires forestiers ou désirant le devenir. Ses actions conduites sont :

- la mise en valeur et l'amélioration de la gestion des forêts particulières,
- l'animation et la réalisation du développement forestier,

- la mise en oeuvre d'une politique forestière définie en concertation avec toutes les parties prenantes,
- la promotion de la forêt privée avec toutes ses retombées économiques.

Protégeons Dame Nature J.P.B.



ENFOUISSEMENT DE RESEAU.

Que faut-il entendre par là ?

La Municipalité, dans un souci d'esthétisme, de qualité de desserte des citoyens (moins de coupures les jours de tempête), et en réponse aux besoins de la Société Omya, a décidé de passer sous terre les lignes électriques d'EDF et téléphoniques de France Télécom des rues suivantes :

- rue de l'Eglise, ruelle de l'Eglise, rue du Pont, rue Pierre Semard, et une partie de la route Départementale 60.

Ceci occasionnera des travaux sur ces voies et quelques désagréments durant ces chantiers aux usagers et riverains. De même sera nécessaire un nouvel éclairage public sur ces voies. J.P.B.

Rappel des activités du C.C.L.

. Club des Loisirs : nos aînés se retrouvent le **vendredi de 14 h à 18 h** pour jouer aux cartes ou au scrabble.

* **Responsables :** J. BORDOGNA, N. FRAY, S. OPPICI.

. Foot-ball : Entente Pogny-Omey-La Chaussée - Minimes, cadets, débutants, pupilles ou benjamins.

* **Responsables :** Cl. CHOMLEFFEL et G. LEBONVALLET.

. Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers. Ouverte le **Vendredi de 18 h 15 à 18 h 45.**

* **Responsable :** H. AUBOURG.

. Location de la salle des fêtes :

Tarifs	Habitants d'Omey	Extérieurs
Vin d'honneur-boom	100 F	300 F
Location d'une journée (repas)	300 F	900 F

Caution de 700 F demandée lors de la remise des clés.

* **Responsable :** M. XAXO-BUIGUES

Réservations en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat : mercredi de 14h à 15 h et vendredi de 18 h à 19 h.

. Réunions du conseil municipal : elles ont lieu le **vendredi à 19 h** et sont **publiques**. Bienvenue à tous.

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES



POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 03 26 67 74 44

CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 86 26 86

HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60

MEDECINS :

. Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46

. Dr KLEIN et
. Dr WEISS : 03 26 72 94 76

. Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20

INFIRMIERES :

Mairy : 03 26 66 53 49

Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73

PRESBYTERE : 03 26 72 94 16

EDF Dépannage : 03 26 74 51 28

CGE - Eau : 03 26 74 12 77

MAIRIE : 03 26 67 71 68

Télécopie : 03 26 67 71 68

ECOLE MATERNELLE : 03 26 67 72 59

SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76

OMEY

Cyclisme : 32 coureurs au départ



Les vainqueurs ont reçu coupes et bouquets.

Organisée par le Foyer culturel d'Omev, en association avec la Pédale châlonnaise, et ce pour la 21^e année consécutive, une course cycliste F.S.G.T. avait lieu sur un itinéraire Omev-La Chaussée aller-retour, soit 72 km.
La matinée fut animée.

de toute la Champagne-Ardenne eurent à en découdre sur la distance de 72 km entre Omev et La Chaussée. Le temps était redevenu plus clément, les

Découvrez votre département

Tirage du 8
Jeu 11 ju
dans les
départ
me, bo
à Châl
les gag
lundi 8 ju
remette



Le site à découvrir durant la semaine du 1er au 6 juillet était bien entendu,
LE CHATEAU DE BRAUX-SAINT-CHIER

LES GAGNANTS

LINEY Bernard, d'Omev. CARROUGE Gaston, de Broussy-le-Petit. BAUDERLUQUE Sylvie, de Châlons. VAROQUIER Valérie, de Suippes. VOGUE Marie-Claire, de Vitry-en-Perthois. LERAT Josette, d'Épernay. LASSABE Clotilde, de Châlons. MARECHAL André, de Voilemont. DORIA Jean-Claude, de Verzenay. SENTIER Amand, de Sézanne.

THE DANSANT Orchestre Musette
MANUE & ses VIEUX LOUPS
DIMANCHE 24 MARS 1996 de 15h à 20h
au CENTRE CULTUREL LAIQUE D'OMEV

OMEY Fête Patronale

Samedi 21 septembre

BAL

animé par "SYSTÈME MUSIC"

Dimanche 22 septembre

BAL

à partir de 17 h, jusqu'à 22 h (Jean et Philippe BOKY)

SPECTACLES GRATUITS

avec le groupe SARRY/1900 et exposition de voitures anciennes années 1960

"LES CALANDRES PÉTILLANTES"

Manèges - Tir - Confiserie

Herbe brûlée : vous risquez une amende

SOUVENT ceux qui possèdent un jardin font brûler les mauvaises herbes. Si c'est votre cas, prenez toutes les précautions nécessaires et méfiez-vous du vent car si le feu endommage la maison voisine vous risquez une amende qui peut atteindre 2.500 francs.

Si les dégâts sont très importants ou s'il y a des victimes, précise le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), vous pouvez même être condamné à quelques jours de prison.

En revanche, les dommages seront normalement pris en charge par la garantie de « responsabilité civile », généralement comprise

dans votre contrat multirisque habitation. Vérifiez cependant que les dégâts consécutifs à un incendie prenant naissance en dehors des bâtiments sont bien garantis, et pour un montant suffisant.

Très souvent, un arrêté municipal réglemente l'incinération en plein air et impose certains jours et certaines heures (voire certains mois). Renseignez-vous à la mairie de votre commune.

Enfin, avant de mettre le feu à un tas d'herbes, prévenez également vos voisins. Si la fumée les indispose, ils sont en droit de porter plainte. De toute façon, n'allumez pas le feu lorsque le vent souffle et évitez la proximité de la clôture ou du mur mitoyen.

DERNIERE MINUTE

INFORMATIONS PARVENUES APRES L'EDITION DU BULLETIN :

- Décès :

16 Décembre 1996 : M. Jules Albert GORGUET

- Regroupement de communes :

Dans sa délibération du 6décembre 1996, le Conseil Municipal sur le vu de nouvelles dispositions financières, a donné son accord de principe à la création d'une communauté de communes de la Vallée de la Marne.

La Commission du Bulletin